

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2008

DROITS ET DEVOIRS DES DEMANDEURS D'EMPLOI - (n° 1005)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
Mme Dalloz, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 7 de cet article, après le mot :

« des »,

insérer les mots :

« services ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.